

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : MME JULIETTE PONZEVERA AU NOM DU GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

OBJET : DEMANDE DE PUBLICATION DES CONCLUSIONS DE L'EXPERTISE DEMANDEE PAR LE CONSEIL NATIONAL D'INVESTISSEMENTS EN SANTE AU SUJET DE L'HÔPITAL DE BASTIA.

VU la délibération n° 18/280 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2018, prenant acte des orientations de la Collectivité de Corse en matière de santé pour la période 2018-2021 notamment en s'inscrivant dans une trajectoire de création d'un CHR en Corse ;

VU l'arrêté n° 2019-39 du 19 février 2019 portant adoption du Schéma régional de santé 2018-2023 dans le cadre du projet régional de santé de Corse ;

VU la délibération n° 20/124 AC de l'Assemblée de Corse du 31 juillet 2020 portant adoption d'une motion relative à la demande de création d'un Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHR-U) en Corse ;

VU la délibération n° 21/079 AC de l'Assemblée de Corse du 29 avril 2021, prenant acte du rapport de synthèse des travaux de la Commission des Politiques de Santé relatif à la création d'un Centre Hospitalier Universitaire en Corse à l'horizon 2030 ;

VU le rapport rédigé par la direction du centre hospitalier (CH) de Bastia en date du 16 mars 2021, intitulé « Projet de création d'un nouvel hôpital » établissant un constat alarmant de l'établissement actuel de manière générale et sollicitant la construction d'une nouvelle structure ;

VU la réponse de la Conseillère exécutive en charge de la santé et du social Bianca FAZI à la question orale n° 2022/01/023 relative à l'hôpital de Bastia, déposée par le groupe Avanzemu en mars 2022 ;

VU la question orale n° 47, déposée par Michel CASTELLANI pour le groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires et publiée au JO le 29 novembre 2022, sur le Projet de refondation du centre hospitalier de Bastia ;

CONSIDÉRANT que l'accès aux soins pour tous est une préoccupation majeure dans le développement des politiques de santé de la Collectivité de Corse ;

CONSIDÉRANT que la problématique de l'offre de soins est au cœur des préoccupations des Corses ;

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable de faire face aux évolutions du territoire et de ses besoins et de prendre en considération l'accroissement démographique ;

CONSIDÉRANT l'augmentation régulière de demande de soins, due notamment au vieillissement de la population insulaire, qui, selon l'INSEE, ne fera que croître dans les années à venir ;

CONSIDÉRANT qu'améliorer l'offre de santé en Corse permettrait de diminuer les déplacements médicaux sur le continent ;

CONSIDÉRANT les inquiétudes et les besoins des professionnels de santé insulaires ;

CONSIDÉRANT que l'hôpital de Bastia couvre les besoins hospitaliers de 60 % de la population de l'île et d'environ 600 000 personnes durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT les conclusions du diagnostic architectural de 2018, mettant en évidence la saturation du site, sa non-sécurisation, la vétusté de plusieurs services logistiques, l'insuffisance d'espaces médicaux et paramédicaux ainsi que le manque de surface pour les activités d'urgence ;

CONSIDÉRANT le dossier de création d'un nouvel hôpital à Bastia validé par le conseil de surveillance à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT que la ville de Bastia dans le cadre de la révision de son plan local d'urbanisme a sanctuarisé une zone à cet effet ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de projet de création d'un nouvel hôpital s'inscrit pleinement et naturellement dans le projet futur Centre hospitalier régional et universitaire (CHR-U) de Corse ;

CONSIDÉRANT que le député Michel CASTELLANI a déjà attiré à dix reprises l'attention du gouvernement sur la gravité de la situation dans laquelle se trouve l'hôpital ;

CONSIDÉRANT que l'établissement est toujours en attente des conclusions du rapport élaboré suite à la venue en mars 2022 d'experts mandatés par le Conseil national d'investissements en santé, à la demande du député de la première circonscription de la Haute-Corse Michel CASTELLANI ;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation dans laquelle se trouve l'hôpital de Bastia et les sacrifices effectués depuis des années par le personnel pour maintenir la qualité du service dans des conditions dégradées ;

CONSIDÉRANT que la direction de l'hôpital, le personnel et les Corses en général ne peuvent plus rester dans l'incertitude quant à l'avenir d'un des principaux établissements de santé en Corse ;

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

DÉFEND la nécessité que les Corses disposent d'une offre de soins de qualité et ce sur l'ensemble du territoire de l'île ;

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour demander au Gouvernement la publication des conclusions de l'expertise par le Conseil national d'investissements en santé ;

DEMANDE la création d'un nouvel hôpital à Bastia.